

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-09-24/02

Nombre de conseillers en exercice 25
Quorum 13
Présents 17
Votants 20

Le vingt-quatre septembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB

Absents excusés David ZÉRATHE, Malo TRICCA, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Pouvoirs Nicolas TRICCA a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON

Secrétaire Etienne FLEURY

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉCHEVETTE

Stéphane PITOUT ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Gérard MAGNET, Adjoint en charge de la culture, de la vie associative et de la communication expose :

Vu la délibération n°2021-06-04/08 en date du 04 juin 2021 portant approbation des tarifs de location de la maison l'Échevette,

Vu la convention de mise à disposition de la maison l'Échevette en date du 30/04/2021,

Vu la délibération n°2022-07-06/09 en date du 06 juillet 2022 portant prolongation de la convention de mise à disposition de l'Échevette,

Vu la délibération n°2023-06-28/06 en date du 28 juin 2023 portant prolongation de la convention de mise à disposition de l'Échevette pour une durée d'un an,

Vu la délibération n°2024-05-15/04 en date du 15 mai 2024 portant prolongation de la convention de mise à disposition de l'Échevette pour une durée d'un an,

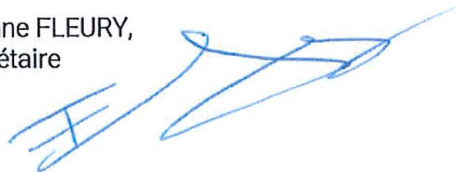
Considérant que cette convention arrive à son terme.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-neuf voix pour et une abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la prolongation de la convention de mise à disposition de la maison l'Échevette pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Etienne FLEURY,
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,
Maire



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

Bersier
Levafait

ID : 069-216901769-20250924-DE20250924_02-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 18/09/2025

Dépôt en Préfecture le 26 SEP. 2025

Publication le 29 SEP. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.